



ASSISTANCE TECHNIQUE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département dispose d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens dont un référent pour votre collectivité.

UN APPUI AU SUIVI DE VOS STATIONS D'ÉPURATION ET RÉSEAUX

- ➔ Visites des ouvrages pour diagnostic de fonctionnement
 - Mesures, analyses physico-chimiques
 - Exploitation des données de suivi réseau et station
 - Visite des déversoirs d'orage
- ➔ Conseils pour l'exploitation
- ➔ Contrôle d'autosurveillance avec habilitation par les Agences de l'eau
- ➔ Rapports de visites détaillés
- ➔ Synthèse annuelle du fonctionnement



UN APPUI À VOS ÉQUIPES, À VOS PROJETS ET À VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- ➔ Assistance téléphonique
- ➔ Formation continue du personnel
- ➔ Veille réglementaire
- ➔ Participation au comité de pilotage du schéma directeur d'assainissement
- ➔ Aide technique et conseils sur vos travaux
- ➔ Aide à la mise en œuvre de l'autosurveillance :
 - Conseil et avis sur les équipements à mettre en place
 - Aide à la transmission de vos données (Agence de l'eau/ Police de l'eau)
- ➔ Bilan annuel de fonctionnement
- ➔ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)
- ➔ Cahier de vie / manuel autosurveillance
- ➔ Règlement de service

LA CONVENTION

L'assistance technique s'exerce dans le cadre d'une convention avec le Département. Une nouvelle convention d'assistance technique vous sera proposée début 2027.

ET LE PETIT PLUS ?

Le pôle eau, énergies renouvelables peut vous proposer :

- ➔ la réalisation des bilans 24 heures réglementaires
- ➔ d'autres prestations selon vos besoins

VOS CONTACTS

Département de Saône-et-Loire

Espace Duhesme - 18, rue de Flacé
CS70126 - 71026 Mâcon cedex 9

• Direction accompagnement des territoires

Pôle eau, énergies renouvelables - Assainissement
dat@saoneetloire71.fr - 03 85 93 57 69